

Je le veux parce que c'est bien - Dimanche après l'Ascension

Au temps de saint Pierre, comme nous venons de l'entendre dans l'épître de ce dimanche, la charité couvrait la multitude des péchés ; de nos jours, en France – et singulièrement depuis le 27 mai 2025 et l'adoption de la loi en première lecture à l'Assemblée nationale – la charité couvrirait plutôt d'un oreiller la tête des malades qui – face à la souffrance, à la solitude ou à l'absence de raison de vivre – voudraient en finir.

Cette allusion à l'oreiller, j'en conviens, est volontairement provocatrice et caricaturale ; elle a toutefois le petit mérite de rappeler que c'est soi-disant au nom de la charité, de la solidarité, de la compassion que les tenants de la loi sur l'euthanasie ont avancé leurs pions depuis plusieurs années – et plus intensément ces dernières semaines. Ils ont ainsi présenté à la vitrine médiatique des malades atteints de pathologies terribles et que l'on mette un terme à leurs immenses souffrances désireux (ce que l'on peut bien comprendre) ; ils ont également présenté le témoignage poignant de familles racontant le suicide de leurs proches dans des conditions sordides ; ils ont été, en revanche, moins loquaces sur le soutien très actif que les mutuelles ont apporté à cette loi, promesse de très juteuses économies – puisque qu'en moyenne les six derniers mois de notre existence leur coûtent aussi cher que tout le reste de notre vie...

Pourquoi se camper ainsi solidement dans le terrain du compassionnel ? Pourquoi ramener systématiquement les échanges argumentés à des cas individuels et éminemment dramatiques ?... Pour empêcher tout débat de fond. C'était habile ! En effet, la souffrance a toujours quelque chose de profondément personnel et d'incommunicable : comment pourrait-elle devenir sujet d'échange ? Face au témoignage du malade à bout de force, la parole du bien-portant sera immédiatement décrédibilisée et regardée comme odieuse : de quel droit parle-t-il ! Comment ose-t-il donner des leçons, lui qui est en bonne santé ! Et pour être sûrs que la loi, une fois adoptée, ne puisse être remise en cause – ou simplement contredite, les députés ont voté un « délit d'entrave à l'euthanasie » - outil judiciaire qui, dans la main de juges mal formés ou mal intentionnés, deviendra vite (comme c'est déjà le cas pour l'avortement ou le mariage gay) un « délit de parole contre l'euthanasie ». De la condamnation légitime de la violence physique ou psychologique, on en viendra à l'interdiction des sites d'information sur la réalité de l'euthanasie, avant d'aboutir au bannissement social de ceux qui auront le tort d'élever la voix contre cette avancée sociale de grand prix et ce nouveau droit acquis de haute lutte.

En effet, ne nous y trompons pas : il y a un cri qui résonne dans cette loi en faveur de l'euthanasie et du suicide assisté... mais ce n'est pas uniquement le cri de la souffrance. Celui-

là se fait entendre dans la loi sur les soins palliatifs : réponse bienveillante, humaine - urgente là où elle manque encore - à la détresse des malades. Dans l'autre loi, il y a un autre cri. Quelle erreur de ne pas l'entendre... C'est le cri d'une liberté totalitaire, tyrannique, je dirai même luciférienne puisqu'elle proclame à la face de tous : « que personne ne m'interdise de faire ce que je veux ». C'était déjà ce que murmurait le serpent à Adam et Eve, dans le jardin d'Eden.

Et c'est bien parce qu'elle est l'émanation de ce désir absolu du « je fais ce que je veux » que la loi recueille l'assentiment d'une majorité de Français – moins sensible à la souffrance des malades qu'effrayée à l'idée que, interdisant à mon voisin de faire ce qu'il veut (même s'il s'agit de se tuer), un jour mon voisin vienne m'interdire à mon tour de faire ce que je veux.

Et c'est bien parce qu'elle est l'émanation de ce désir totalitaire qui ne reconnaît ni Dieu, ni bien commun, ni loi naturelle pour le guider, l'éclairer et le corriger, que cette loi a été promise par notre président à la loge maçonnique du grand Orient de France, le 8 novembre 2023, rue Cadet. Non que les franc-maçons aient été, tout à coup et collectivement, saisis d'une intense empathie pour tous les patients atteints de la maladie de Charcot... Mais parce qu'ils voient – à juste raison – dans la loi sur l'euthanasie et le suicide assisté une manifestation supplémentaire de la vertigineuse autonomie de l'homme moderne qui ne reconnaît d'autre norme, d'autre bien que son désir individuel. Pourtant, toute personne qui pratique un sport, tout enfant qui joue, tout cœur qui aime sait que le désir individuel ne peut suffire : pour jouer ensemble, il faut des règles ; pour aimer à deux, il faut écouter l'autre et son désir ; pour faire une société, il faut respecter le bien commun...

Il faut ainsi le rappeler avec force : la loi n'a pas vocation à traiter de cas particuliers : elle a pour but de dire le bien pour toute la communauté. Elle ne peut donc pas se focaliser uniquement sur des souffrances individuelles – si cruelles soient-elles ; mais elle doit tenir l'équilibre entre les volontés personnelles et la nature de tout homme, l'équilibre entre les aspirations des patients à ne plus souffrir et la vocation des soignants à soigner – et non à donner la mort, l'équilibre entre les malades qui souhaitent en finir et ceux qui veulent vivre sans qu'on leur fasse comprendre au quotidien que leur existence ne vaut rien - rien de plus qu'une pique léthale. Mais on ne pourra sortir de tout cela qu'en inversant le présupposé sur lequel toute notre société est édifiée : il faut en finir avec le « c'est bien parce que je le veux ! »... Non, le seul fondement qui permette d'édifier une société viable et paisible est l'exact contraire : « je le veux parce que c'est bien ! » ... parce que c'est inscrit dans ma nature d'homme, parce que cela m'est donné par Dieu, parce que cela apparaît à ma conscience, au-delà de mes émotions, de mes impressions, de mes douleurs. Elle est là – et non dans la loi sur l'euthanasie – la fameuse « rupture anthropologique majeure ».

Alors que ferons-nous ? Tout ce que nous pourrons : prier, témoigner, agir, voter. Pour que, devant Dieu et devant les générations à venir, nous puissions dire : je n'ai pas à rougir – j'ai fait de mon mieux. Comme saint Augustin, cher à notre Pape, nous sommes devant notre monde en ruines – inutile de se voiler la face – mais il est des murs qui, encore, tiennent bon : des communautés, des familles, des écoles, des entreprises : ce sont elles qu'il faut protéger et faire grandir ! Car ce sont sur ces murs que nous rebâtirons... Et si nous faisons de notre mieux, la Providence fera le reste – bien au-delà de nos forces, bien au-delà de nos prévisions, bien au-delà de nos espérances. Pourvu que nous choissions non le « c'est bien parce que je le veux » mais, à l'opposé : « je le veux parce que c'est bien ».